



**Programme Alimentaire Mondial**

**Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration  
Rome, 13–16 novembre 2017**

Distribution: générale

Date: 7 novembre 2017

Original: anglais

*\* Nouvelle parution pour raisons techniques  
le 15 novembre 2017*

Point 8 de l'ordre du jour

WFP/EB.2/2017/8/Rev.1\*

Questions d'organisation et de procédure

**Pour approbation**

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

## **Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2018–2019**

1. Depuis 2005, le Programme de travail pour l'exercice biennal est soumis au Conseil à sa première session ordinaire et à sa session annuelle pour information et à sa deuxième session ordinaire pour approbation. Le présent document est donc soumis au Conseil pour approbation.
2. Le Programme de travail est un document qui évolue et qui est périodiquement mis à jour à partir des informations fournies par le Secrétariat et les membres du Conseil; il est aussi examiné régulièrement par le Bureau.

### **Projet de décision\***

Le Conseil approuve le document intitulé "Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2018–2019" (WFP/EB.2/2017/8/Rev.1) tel que proposé par le Bureau et le Secrétariat.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

---

#### **Coordonnateurs responsables:**

Mme H. Spanos  
Secrétaire du Conseil d'administration  
Division du Secrétariat du Conseil d'administration  
tél.: 066513-2603

M. A. Crespel  
Chef  
Sous-Division de la traduction et de la documentation  
tél.: 066513-2075

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2018-2019**

EB.1/2018 (26 février–2 mars)	EB.A/2018 (18-22 juin)	EB.2/2018 (19-23 novembre)
<b>INTRODUCTION</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>INTRODUCTION</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i></li> <li>➤ <i>Élection du Bureau et désignation du Rapporteur</i></li> <li>➤ <i>Introduction liminaire du Directeur exécutif</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i></li> <li>➤ <i>Désignation du Rapporteur</i></li> <li>➤ <i>Introduction liminaire du Directeur exécutif</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i></li> <li>➤ <i>Désignation du Rapporteur</i></li> <li>➤ <i>Introduction liminaire du Directeur exécutif</i></li> </ul>
<b>RAPPORTS ANNUELS</b>	<b>RAPPORTS ANNUELS</b>	<b>RAPPORTS ANNUELS</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport annuel sur les résultats de 2017 (A)</li> </ul>	
<b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b>	<b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b>	<b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (A)</li> <li>➤ Politique en matière de renforcement des capacités des pays (A)</li> <li>➤ Politique relative à l'insécurité alimentaire en milieu urbain (A)</li> <li>➤ Point sur la feuille de route intégrée (A)</li> <li>➤ Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (E)</li> <li>➤ Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (I)</li> <li>➤ Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (I)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Point sur la feuille de route intégrée (A)</li> <li>➤ Cadre de résultats institutionnels révisé (2017-2021) (A)</li> <li>➤ Politique en matière de gestion globale des risques (A)</li> <li>➤ Déclaration relative à l'appétence pour le risque (E)</li> <li>➤ Point sur la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)</li> <li>➤ Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)</li> </ul>
<b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b>	<b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b>	<b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comptes annuels vérifiés de 2017 (A)</li> <li>➤ Nomination de trois membres du Comité d'audit (A)</li> <li>➤ Rapport annuel du Comité d'audit (E)</li> <li>➤ Rapport annuel de l'Inspecteur général (E) et Note du Directeur exécutif (E)</li> <li>➤ Rapports du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponses de la direction du PAM aux recommandations (E)</li> <li>➤ Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)</li> <li>➤ Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2017) (E)</li> <li>➤ Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Plan de gestion du PAM pour 2019-2021 (A)</li> <li>➤ Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)</li> </ul>
<b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b>	<b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b>	<b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Cameroun et réponse de la direction (évaluation réalisée conjointement par les organismes ayant leur siège à Rome)</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Cambodge et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport de synthèse de la série d'évaluations consacrées à l'impact des activités du PAM sur la malnutrition aiguë modérée, et réponse de la direction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport annuel sur l'évaluation en 2017 et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de protection humanitaire et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation des politiques du PAM en matière d'action fondée sur le respect de certains principes et d'accès dans des contextes humanitaires, et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République centrafricaine et réponse de la direction</li> <li>➤ Point sur l'application des recommandations issues des évaluations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation stratégique des plans stratégiques de pays mis en œuvre à titre pilote et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention menée par le PAM face à la crise syrienne +5 et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Malawi et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Mali et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités à Madagascar et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Somalie et réponse de la direction</li> <li>➤ Rapport de synthèse des évaluations d'opérations effectuées en 2017-2018 et réponse de la direction (à confirmer)</li> </ul>

EB.1/2018 (26 février–2 mars)	EB.A/2018 (18-22 juin)	EB.2/2018 (19-23 novembre)
<p><b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b></p> <p><i>Plans stratégiques de pays (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Honduras</li> <li>➤ Pakistan</li> <li>➤ Timor-Leste</li> <li>➤ Tunisie</li> </ul> <p><i>Plans stratégiques de pays provisoires (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Burundi</li> </ul> <p>Point complet sur le plan stratégique de pays pour le Myanmar (2018–2022) (E)</p>	<p><b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b></p> <p><i>Plans stratégiques de pays (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Afghanistan</li> <li>➤ Bolivie (État plurinational de)</li> <li>➤ Égypte</li> <li>➤ Kenya</li> <li>➤ Nigéria</li> <li>➤ Philippines</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b></p> <p><i>Plans stratégiques de pays (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Arménie</li> <li>➤ Burkina Faso</li> <li>➤ Cambodge</li> <li>➤ Tchad</li> <li>➤ Côte d'Ivoire</li> <li>➤ Gambie</li> <li>➤ Ghana</li> <li>➤ Inde</li> <li>➤ Libéria</li> <li>➤ Mali</li> <li>➤ Mauritanie</li> <li>➤ Népal</li> <li>➤ Nicaragua</li> <li>➤ Rwanda</li> <li>➤ Sénégal</li> <li>➤ Soudan</li> </ul> <p><i>Plans stratégiques de pays provisoires (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Libye</li> <li>➤ Turquie</li> <li>➤ Somalie</li> <li>➤ République arabe syrienne</li> <li>➤ Yémen</li> </ul>
<p><i>Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (I)</i></p>	<p><i>Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (I)</i></p>	<p><i>Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (I)</i></p>
<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2018-2019 (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2018-2019 (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2019-2020 (A)</li> </ul>
<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil</li> <li>➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 (I)</li> <li>➤ Point sur l'achat de produits alimentaires (I)</li> <li>➤ Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)</li> <li>➤ Rapport sur la sécurité (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p>
<p><b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2017 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p>	<p><b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2018 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p>	<p><b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2018 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p>
<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Désignation de cinq membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner trois membres du Comité d'audit (A)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)</li> <li>➤ Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p>

**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2018-2019**

EB.1/2019 (25 février–1 <sup>er</sup> mars)	EB.A/2019 (10-14 juin)	EB.2/2019 (18-22 novembre)
<b>INTRODUCTION</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>INTRODUCTION</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i></li> <li>➤ <i>Élection du Bureau et désignation du Rapporteur</i></li> <li>➤ <i>Introduction liminaire du Directeur exécutif</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i></li> <li>➤ <i>Désignation du Rapporteur</i></li> <li>➤ <i>Introduction liminaire du Directeur exécutif</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Adoption de l'ordre du jour (A)</i></li> <li>➤ <i>Désignation du Rapporteur</i></li> <li>➤ <i>Introduction liminaire du Directeur exécutif</i></li> </ul>
<b>RAPPORTS ANNUELS</b>	<b>RAPPORTS ANNUELS</b>	<b>RAPPORTS ANNUELS</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Rapport annuel sur les résultats de 2018 (A)</i></li> </ul>	
<b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b>	<b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b>	<b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (E)</i></li> <li>➤ <i>Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (I)</i></li> <li>➤ <i>Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (I)</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Point sur la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)</i></li> <li>➤ <i>Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)</i></li> </ul>
<b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b>	<b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b>	<b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Comptes annuels vérifiés de 2018 (A)</i></li> <li>➤ <i>Rapport annuel du Comité d'audit (E)</i></li> <li>➤ <i>Rapport annuel de l'Inspecteur général (E) et Note du Directeur exécutif (E)</i></li> <li>➤ <i>Rapports du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponses de la direction du PAM aux recommandations (E)</i></li> <li>➤ <i>Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)</i></li> <li>➤ <i>Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2018) (E)</i></li> <li>➤ <i>Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Plan de gestion du PAM pour 2020-2022 (A)</i></li> <li>➤ <i>Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)</i></li> </ul>
<b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b>	<b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b>	<b>RAPPORTS D'ÉVALUATION (E)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Rapport succinct de l'évaluation stratégique de l'appui du PAM au renforcement de la résilience, et réponse de la direction</i></li> <li>➤ <i>Rapport succinct de l'évaluation d'un portefeuille d'activités et réponse de la direction</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Rapport annuel sur l'évaluation en 2018 et réponse de la direction</i></li> <li>➤ <i>Rapport succinct de l'évaluation stratégique consacrée aux innovations dans des environnements difficiles, et réponse de la direction</i></li> <li>➤ <i>Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention menée par le PAM face à la crise dans le nord du Nigéria, et réponse de la direction</i></li> <li>➤ <i>Point sur l'application des recommandations issues des évaluations</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Rapport de synthèse des évaluations d'opérations effectuées en 2018-2019 et réponse de la direction (à confirmer)</i></li> </ul>
<b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b>
<i>Plans stratégiques de pays (A)</i> <sup>1</sup>	<i>Plans stratégiques de pays (A)</i>	<i>Plans stratégiques de pays (A)</i>
<i>Plans stratégiques de pays provisoires (A)</i>	<i>Plans stratégiques de pays provisoires (A)</i>	<i>Plans stratégiques de pays provisoires (A)</i>
<i>Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (I)</i>	<i>Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (I)</i>	<i>Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (I)</i>

<sup>1</sup> Compte tenu de l'assouplissement de l'échéancier pour la mise en œuvre de la feuille de route intégrée, le calendrier de présentation des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires à partir de la première session ordinaire de 2019 est en train d'être revu; il sera régulièrement communiqué au Conseil par l'intermédiaire du Bureau.

EB.1/2019 (25 février–1 <sup>er</sup> mars)	EB.A/2019 (10-14 juin)	EB.2/2019 (18-22 novembre)
<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2019-2020 (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2019-2020 (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2020-2021 (A)</li> </ul>
<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil</li> <li>➤ Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 (I)</li> <li>➤ Point sur l'achat de produits alimentaires (I)</li> <li>➤ Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)</li> <li>➤ Rapport sur la sécurité (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b></p>
<p><b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2018 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p>	<p><b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2019 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p>	<p><b>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2019 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b></p>
<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p>	<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)</li> <li>➤ Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)</li> </ul>	<p><b>QUESTIONS DIVERSES</b></p>

## PROGRAMME DE TRAVAIL ANNOTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2018-2019

(présenté par sujet et par session)

### RAPPORTS ANNUELS

#### EB.A/2018 (18-22 juin)

- *Rapport annuel sur les résultats de 2017 (A)*

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour examen et approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 – Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2017 aura pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

#### EB.A/2019 (10-14 juin)

- *Rapport annuel sur les résultats de 2018 (A)*

Aux termes de l'article VII.2 du Règlement général, "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, pour examen et approbation, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir". La recommandation h) sur la gouvernance, approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000 (décision 2000/EB.3/1 – Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance), prévoit par ailleurs qu'il devrait être élaboré un Rapport annuel sur les résultats sur la base du Plan de gestion précédemment approuvé.

Le Rapport annuel sur les résultats de 2018 aura pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année, tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion.

### QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

#### EB.A/2018 (18-22 juin)

- *Stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (A)*

Le Conseil a approuvé la stratégie du PAM en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé (2013-2017) (WFP/EB.A/2013/5-B) à sa session annuelle de 2013. Une nouvelle stratégie lui sera présentée pour approbation.

- *Politique en matière de renforcement des capacités des pays (A)*

Comme suite aux recommandations formulées à l'intention du Conseil dans le rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de développement des capacités, soumis à la première session ordinaire de 2017, le Secrétariat présentera, pour approbation, une politique en matière de renforcement des capacités des pays.

- *Politique relative à l'insécurité alimentaire en milieu urbain (A)*

Cette politique fera fond sur le document intitulé "L'insécurité alimentaire en milieu urbain: stratégies pour le PAM", approuvé par le Conseil en 2002, et exploitera les travaux de recherche récents, l'expérience du PAM dans les zones urbaines et les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, qui a eu lieu en octobre 2016.

- *Point sur la feuille de route intégrée (A)*

Suite à l'approbation de la feuille de route intégrée à la deuxième session ordinaire du Conseil en 2016, le Secrétariat présentera un point sur la mise en œuvre de ses différents volets et rendra compte des progrès accomplis ainsi que des éventuels ajustements à apporter. Ce document sera soumis au Conseil pour approbation.

➤ *Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (E)*

Ce document offrira une vue d'ensemble du rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective pendant l'année écoulée, signalera les tendances et les difficultés influant sur les interventions du PAM, et mettra en lumière les incidences pour ce dernier.

➤ *Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (I)*

Lorsqu'il a approuvé la politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) à sa session annuelle de 2015, le Conseil a demandé qu'un point sur sa mise en œuvre lui soit communiqué tous les ans.

➤ *Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (I)*

Ce rapport fera le point sur l'application de la politique du PAM relative au VIH et au sida (WFP/EB.2/2012/4-A) dans le contexte de la poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il décrira également les succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions concernant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial.

## **EB.2/2018 (19-23 novembre)**

➤ *Point sur la feuille de route intégrée (A)*

Suite à l'approbation de la feuille de route intégrée à la deuxième session ordinaire du Conseil en 2016, le Secrétariat présentera un point sur la mise en œuvre de ses différents volets et rendra compte des progrès accomplis ainsi que des éventuels ajustements à apporter. Ce document sera soumis au Conseil pour approbation.

➤ *Cadre de résultats institutionnels révisé (2017-2021) (A)*

Le Conseil a approuvé le Cadre de résultats institutionnels (2017–2021) à sa deuxième session ordinaire de 2016. Le Secrétariat prévoit de lui soumettre une révision de ce cadre qui tiendra compte des enseignements tirés de la mise en œuvre de la feuille de route intégrée et mettra notamment l'accent sur: la définition d'indicateurs perfectionnés relatifs au développement des capacités, la façon dont le PAM pourrait contribuer à la réalisation d'autres objectifs de développement durables que les ODD 2 et 17, et les moyens envisagés pour mieux prendre en compte et soutenir les efforts déployés au niveau national en matière de suivi et de communication des résultats.

➤ *Politique en matière de gestion globale des risques (A)*

Comme convenu lors de consultations informelles tenues avec le Conseil en 2017 au sujet des questions relatives au contrôle, le Secrétariat présentera pour approbation une version actualisée de la politique en matière de gestion globale des risques.

➤ *Déclaration relative à l'appétence pour le risque (E)*

Comme convenu lors de consultations informelles tenues avec le Conseil en 2017 au sujet des questions relatives au contrôle, le Secrétariat présentera pour examen une version actualisée de la Déclaration relative à l'appétence pour le risque.

➤ *Point sur la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil a demandé au Secrétariat de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport fera un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces institutions et présentera les nouveaux domaines de collaboration, les nouvelles initiatives et les nouveaux partenariats concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

➤ *Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, le recueil a été réaménagé afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique.

## **EB.A/2019 (10-14 juin)**

➤ *Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (E)*

Ce document offrira une vue d'ensemble du rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective pendant l'année écoulée, signalera les tendances et les difficultés influant sur les interventions du PAM, et mettra en lumière les incidences pour ce dernier.

➤ *Point sur la politique en matière de problématique hommes-femmes (I)*

Lorsqu'il a approuvé la politique en matière de problématique hommes-femmes (2015-2020) à sa session annuelle de 2015, le Conseil a demandé qu'un point sur sa mise en œuvre lui soit communiqué tous les ans.

➤ *Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (I)*

Ce rapport fera le point sur l'application de la politique du PAM relative au VIH et au sida (WFP/EB.2/2012/4-A) dans le contexte de la poursuite de la transposition du traitement antirétroviral à une plus grande échelle. Il décrira également les succès obtenus récemment s'agissant d'intégrer l'alimentation et la nutrition dans les propositions concernant le VIH et la tuberculose présentées au Fonds mondial.

## **EB.2/2019 (18-22 novembre)**

➤ *Point sur la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2010, le Conseil a demandé au Secrétariat de rendre compte tous les ans de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome, dans le cadre de la suite donnée au document intitulé "Grands axes de la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome" (WFP/EB.2/2009/11-C). Le rapport fera un tour d'horizon complet de la collaboration entre ces institutions et présentera les nouveaux domaines de collaboration, les nouvelles initiatives et les nouveaux partenariats concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

➤ *Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, le recueil a été réaménagé afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique.

## **RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES**

S'agissant de tous les points indiqués dans cette section, le Conseil sera saisi, pour information, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de la FAO.

## **EB.A/2018 (18-22 juin)**

➤ *Comptes annuels vérifiés de 2017 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés présenteront un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2017. Ils comporteront également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers, qui fournira au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

➤ *Nomination de trois membres du Comité d'audit (A)*

Le mandat de trois membres du Comité d'audit arrivant à échéance en 2018, un jury sera établi, comme le prévoit le mandat du Comité, pour sélectionner de nouveaux membres. Les recommandations que ce document contiendra seront soumises au Conseil pour approbation.

➤ *Rapport annuel du Comité d'audit (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Le rapport annuel décrira les activités du Comité pendant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

➤ *Rapport annuel de l'Inspecteur général (E) et Note du Directeur exécutif (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil sera saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle.

Ce rapport, couvrant l'année 2017, étudiera, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offrira un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Ce rapport sera présenté en même temps qu'une Note du Directeur exécutif.

- *Rapports du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponses de la direction du PAM aux recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour ce qui est de l'efficacité et de l'efficience du fonctionnement du PAM ainsi que du niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion se concentreront chacun sur un seul domaine. Conformément à ce qu'avait demandé le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes sera présentée en même temps que le rapport correspondant.

- *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Ce rapport récapitulera les mesures prises par le Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations du Commissaire aux comptes.

- *Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2017) (E)*

Ce rapport portera sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate et du Mécanisme de financement anticipé, y compris le Mécanisme d'achat anticipé, et couvrira la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

- *Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, ce rapport sera présenté au Conseil pour information. Il fera le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues de gouvernements de pays en développement, de pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

## **EB.2/2018 (19-23 novembre)**

- *Plan de gestion du PAM pour 2019-2021 (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, du Plan de gestion du PAM pour la période 2019-2021, y compris le budget du PAM pour 2019.

- *Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)*

Ce document exposera le plan de travail du Commissaire aux comptes et renseignera de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période 2018-2019. Afin de fournir des services de qualité au PAM, le Commissaire aux comptes s'attache systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoira un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations.

## **EB.A/2019 (10-14 juin)**

- *Comptes annuels vérifiés de 2018 (A)*

Les Comptes annuels vérifiés présenteront un ensemble complet d'états financiers et de notes pour 2018. Ils comporteront également une analyse du Commissaire aux comptes sur les états financiers, qui fournira au Secrétariat et au Conseil une évaluation indépendante des contrôles de gestion sur lesquels s'est fondé le Secrétariat pour établir les états financiers annuels.

- *Rapport annuel du Comité d'audit (E)*

À sa première session ordinaire de 2009, le Conseil a entériné la création du Comité d'audit du PAM, organe consultatif indépendant faisant rapport au Conseil et au Directeur exécutif. Le rapport annuel décrira les activités du Comité pendant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019. Cette date de clôture coïncide avec la finalisation des états financiers annuels, l'une des premières priorités du Comité pendant la période considérée.

- *Rapport annuel de l'Inspecteur général (E) et Note du Directeur exécutif (E)*

Conformément à l'article VI.2 b) viii) du Statut du PAM, le Conseil sera saisi du rapport de l'Inspecteur général sur les activités de contrôle.

Ce rapport, couvrant l'année 2018, étudiera, du point de vue de la supervision, la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles au PAM et offrira un aperçu des activités du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'audit interne et du Bureau des inspections et des enquêtes. Ce rapport sera présenté en même temps qu'une Note du Directeur exécutif.

- *Rapports du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) et réponses de la direction du PAM aux recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Pour attirer l'attention sur les priorités arrêtées par le Conseil, le Commissaire aux comptes a retenu des domaines particulièrement importants pour ce qui est de l'efficacité et de l'efficience du fonctionnement du PAM ainsi que du niveau des ressources qui leur sont consacrées. Les rapports sur les questions de gestion se concentreront chacun sur un seul domaine. Conformément à ce qu'avait demandé le Conseil à sa session annuelle de 2008, la réponse du Secrétariat aux recommandations du Commissaire aux comptes sera présentée en même temps que le rapport correspondant.

- *Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes (E)*

Ce rapport récapitulera les mesures prises par le Secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations du Commissaire aux comptes.

- *Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre 2018) (E)*

Ce rapport portera sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate et du Mécanisme de financement anticipé, y compris le Mécanisme d'achat anticipé, et couvrira la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

- *Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général) (I)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général, ce document sera présenté au Conseil pour information. Il fera le point sur l'utilisation des ressources en espèces non assorties de restrictions pour acheter des produits, sur les contributions en produits ou en services reçues de gouvernements de pays en développement, de pays en transition et d'autres donateurs non habituels, et sur les réductions ou dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects pour les contributions en nature visant à couvrir les coûts d'appui directs.

## **EB.2/2019 (18-22 novembre)**

- *Plan de gestion du PAM pour 2020-2022 (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, du Plan de gestion du PAM pour la période 2020-2022, y compris le budget du PAM pour 2020.

- *Plan de travail du Commissaire aux comptes (I)*

Ce document exposera le plan de travail du Commissaire aux comptes et renseignera de manière détaillée sur les activités d'audit prévues pour la période 2019-2020. Afin de fournir des services de qualité au PAM, le Commissaire aux comptes s'attache systématiquement à respecter les Normes internationales d'audit et à suivre des méthodes éprouvées. Le plan de travail prévoira un audit financier, des audits opérationnels et des audits de conformité, ainsi qu'un examen de la qualité et diverses évaluations.

## **RAPPORTS D'ÉVALUATION**

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil pour examen. Le Conseil est invité à prendre note des rapports d'évaluation et des tableaux correspondants qui résument les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations.

## **EB.1/2018 (26 février–2 mars)**

- *Rapports succincts des évaluations des portefeuilles d'activités au Cameroun/Cambodge et réponses de la direction (E)*

Ces évaluations offriront une analyse des portefeuilles d'activités sur une période de cinq ans et examineront: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats des portefeuilles d'activités. Les constatations et les recommandations qui en seront issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence. Les évaluations des portefeuilles d'activités au Cameroun/Cambodge seront menées conjointement par les organismes ayant leur siège à Rome.

- *Rapport de synthèse de la série d'évaluations consacrées à l'impact des activités du PAM sur la malnutrition aiguë modérée et réponse de la direction (E)*

Le rapport de synthèse présentera les résultats des évaluations de l'impact des activités du PAM sur la malnutrition aiguë modérée au Mali, au Soudan, au Niger et au Tchad. Les rapports complets et rapports succincts de ces évaluations seront disponibles avant la session, mais ne seront pas présentés individuellement au Conseil d'administration.

## **EB.A/2018 (18-22 juin)**

- *Rapport annuel sur l'évaluation en 2017 et réponse de la direction (E)*

Le Rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées au cours de l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue d'accroître la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité de l'action du PAM. Il rend également compte de la fonction d'évaluation au PAM.

- *Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de protection humanitaire et réponse de la direction (E)*

Conformément à la disposition convenue préconisant d'évaluer les politiques du PAM dans un délai de quatre à six ans suivant leur approbation, cette évaluation examinera la qualité de la politique du PAM en matière de protection humanitaire, approuvée en 2012, ses modalités d'exécution et ses résultats.

- *Rapport succinct de l'évaluation des politiques du PAM en matière d'action fondée sur le respect de certains principes et d'accès dans des contextes humanitaires, et réponse de la direction (E)*

L'évaluation portera sur trois documents de politique générale: "Principes humanitaires", approuvé en 2004; "Accès humanitaire et implications pour le PAM", approuvé en 2006; et "Rôle du PAM dans le système d'assistance humanitaire", approuvé en 2010. Elle prendra en compte les tout derniers documents de synthèse du PAM sur ces questions et les documents issus du Sommet mondial sur l'action humanitaire, et apportera des éléments factuels étayant l'engagement renouvelé du PAM à l'égard de ces politiques.

- *Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en République centrafricaine et réponse de la direction (E)*

Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en seront issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence. L'évaluation du portefeuille d'activités en République centrafricaine sera menée conjointement par les organismes ayant leur siège à Rome.

- *Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (E)*

Ce document est le rapport annuel présenté au Conseil sur l'application des recommandations issues des évaluations. Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

## **EB.2/2018 (19-23 novembre)**

- *Rapport succinct de l'évaluation stratégique des plans stratégiques de pays mis en œuvre à titre pilote et réponse de la direction (E)*

Cette évaluation offrira une analyse des plans stratégiques de pays mis en œuvre à titre pilote depuis le début de 2017. Les constatations et les recommandations qui en seront issues aideront à déterminer l'orientation stratégique à donner, à planifier les opérations et à moduler l'exécution des programmes dans le cadre des futurs plans stratégiques de pays.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention menée par le PAM face à la crise syrienne +5 et réponse de la direction (E)*

Les évaluations des interventions d'urgence humanitaire de niveau 3 se poursuivront selon une approche à deux niveaux: toutes les interventions de ce type seront évaluées soit par une évaluation interorganisations de l'action humanitaire, soit par le Bureau de l'évaluation au moyen d'une évaluation distincte de l'intervention du PAM. L'évaluation à l'examen portera sur l'intervention menée par le PAM face à la crise syrienne +5.

- *Rapports succincts des évaluations des portefeuilles d'activités au Malawi/Mali/Madagascar/Somalie et réponses de la direction (E)*

Ces évaluations offriront une analyse des portefeuilles d'activités sur une période de cinq ans et examineront: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats des portefeuilles d'activités. Les constatations et les recommandations qui en seront issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

- *Rapport de synthèse des évaluations d'opérations effectuées en 2017-2018 et réponse de la direction (à confirmer) (E)*

Ce rapport de synthèse récapitule les constatations et les recommandations issues des évaluations de différentes opérations effectuées au cours de l'année précédente, pour mettre en évidence les améliorations systémiques susceptibles d'être apportées. Les évaluations portant sur des opérations spécifiques examinent dans quelle mesure lesdites opérations sont appropriées, font preuve d'efficacité dans la réalisation de leurs objectifs et respectent les normes et règles énoncées par le PAM et la communauté internationale; ces évaluations étudient en outre la qualité de la conception et de l'exécution des opérations et de leurs résultats.

### **EB.1/2019 (25 février–1<sup>er</sup> mars)**

- *Rapport succinct de l'évaluation stratégique de l'appui du PAM au renforcement de la résilience, et réponse de la direction (E)*

Plutôt que d'attendre 2019 pour évaluer la politique de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, adoptée en 2015, le Bureau de l'évaluation procédera à une évaluation stratégique de la résilience en 2017. Les principaux facteurs pertinents au regard de cette évaluation sont les suivants: i) l'agenda pour le changement du Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui met l'accent sur la nécessité d'éliminer les besoins plutôt que d'y répondre, ce qui a des incidences sur la préparation, la prévention et le renforcement de la résilience; ii) les débats menés et les préoccupations exprimées actuellement s'agissant du nombre important de crises prolongées, dans le cadre desquelles les besoins humanitaires et les besoins de développement agissent les uns sur les autres; et iii) la multiplicité d'initiatives du PAM, qui pourraient offrir de nombreux enseignements, notamment Africa Risk (Éthiopie), "Seeds for change" (graines de changement) en Afrique de l'Ouest, le déploiement de stratégies régionales en matière de résilience (dans le Sahel et en Amérique latine) et l'initiative "Acheter aux Africains pour l'Afrique".

- *Rapport succinct de l'évaluation d'un portefeuille d'activités et réponse de la direction (E)*

Cette évaluation offrira une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examinera: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en seront issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence.

### **EB.A/2019 (10-14 juin)**

- *Rapport annuel sur l'évaluation en 2018 et réponse de la direction (E)*

Le Rapport annuel sur l'évaluation fait la synthèse des constatations issues des évaluations menées au cours de l'année précédente en vue de mettre en évidence les points forts communs et de déterminer quelles améliorations systémiques pourraient être apportées en vue d'accroître la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité de l'action du PAM. Il rend également compte de la fonction d'évaluation au PAM.

- *Rapport succinct de l'évaluation stratégique consacrée aux innovations dans des environnements difficiles, et réponse de la direction (E)*

Cette évaluation portera sur l'expérience acquise à ce jour par le PAM en ce qui concerne les modalités d'action innovantes adoptées dans des régions difficiles d'accès, comme la République arabe syrienne, la Somalie et les pays touchés par le virus Ebola. Compte tenu des possibilités offertes par les nouvelles technologies, l'évaluation s'intéressera tout particulièrement aux résultats et à l'efficacité d'innovations technologiques et institutionnelles telles que les systèmes mobiles d'évaluation à distance de la vulnérabilité, la sous-traitance du suivi, les mécanismes de remontée de l'information, ainsi que les nouveaux partenariats et les nouvelles plateformes utilisées pour les transferts de type monétaire.

- *Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention menée par le PAM face à la crise dans le nord du Nigéria, et réponse de la direction (E)*
- Les évaluations des interventions d'urgence humanitaire de niveau 3 se poursuivront selon une approche à deux niveaux: toutes les interventions de ce type seront évaluées soit par une évaluation interorganisations de l'action humanitaire, soit par le Bureau de l'évaluation au moyen d'une évaluation distincte de l'intervention du PAM. Cette évaluation portera sur l'intervention menée par le PAM face à la crise dans le nord du Nigéria.
- *Point sur l'application des recommandations issues des évaluations (E)*

Ce document est le rapport annuel présenté au Conseil sur l'application des recommandations issues des évaluations. Il renseigne sur la façon dont les mesures prévues pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ont été mises en œuvre par les divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

## **EB.2/2019 (18-22 novembre)**

- *Rapport de synthèse des évaluations d'opérations effectuées en 2018-2019 et réponse de la direction (à confirmer) (E)*

Ce rapport de synthèse récapitule les constatations et les recommandations issues des évaluations de différentes opérations effectuées au cours de l'année précédente, pour mettre en évidence les améliorations systémiques susceptibles d'être apportées. Les évaluations portant sur des opérations spécifiques examinent dans quelle mesure lesdites opérations sont appropriées, font preuve d'efficacité dans la réalisation de leurs objectifs et respectent les normes et règles énoncées par le PAM et la communauté internationale; ces évaluations étudient en outre la qualité

# QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

## **EB.1/2018 (26 février-2 mars)**

### *Plans stratégiques de pays (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des plans stratégiques de pays ci-après:

- Honduras
- Pakistan
- Timor-Leste
- Tunisie

### *Plans stratégiques de pays provisoires (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, du plan stratégique de pays provisoire ci-après:

- Burundi

### *Point complet sur le plan stratégique de pays pour le Myanmar (2018–2022) (E)*

Pour répondre à la demande du Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2017, le Secrétariat présentera un point complet sur ce plan stratégique de pays pour examen.

## **EB.A/2018 (18-22 juin)**

### *Plans stratégiques de pays (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des plans stratégiques de pays ci-après:

- Afghanistan
- Bolivie (État plurinational de)
- Égypte
- Kenya
- Nigéria
- Philippines

**EB.2/2018 (19-23 novembre)***Plans stratégiques de pays (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des plans stratégiques de pays ci-après:

- Arménie
- Burkina Faso
- Cambodge
- Tchad
- Côte d'Ivoire
- Gambie
- Ghana
- Inde
- Libéria
- Mali
- Mauritanie
- Népal
- Nicaragua
- Rwanda
- Sénégal
- Soudan

*Plans stratégiques de pays provisoires (A)*

Le Conseil sera saisi, pour approbation, des plans stratégiques de pays provisoires ci-après:

- Libye
- Turquie
- Somalie
- République arabe syrienne
- Yémen

**EB.1/2019 (25 février-1<sup>er</sup> mars)***Plans stratégiques de pays (A) et plans stratégiques de pays provisoires (A)*

Compte tenu de l'assouplissement de l'échéancier pour la mise en œuvre de la feuille de route intégrée, le calendrier de présentation des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires à partir de la première session ordinaire de 2019 est en train d'être revu; il sera régulièrement communiqué au Conseil par l'intermédiaire du Bureau.

**EB.A/2019 (10-14 juin)***Plans stratégiques de pays (A) et plans stratégiques de pays provisoires (A)*

Compte tenu de l'assouplissement de l'échéancier pour la mise en œuvre de la feuille de route intégrée, le calendrier de présentation des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires à partir de la première session ordinaire de 2019 est en train d'être revu; il sera régulièrement communiqué au Conseil par l'intermédiaire du Bureau.

**EB.2/2019 (18-22 novembre)**

*Plans stratégiques de pays (A) et plans stratégiques de pays provisoires (A)*

Compte tenu de l'assouplissement de l'échéancier pour la mise en œuvre de la feuille de route intégrée, le calendrier de présentation des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires à partir de la première session ordinaire de 2019 est en train d'être revu; il sera régulièrement communiqué au Conseil par l'intermédiaire du Bureau.

## QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

**EB.1/2018 (26 février-2 mars)**

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2018-2019 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2018-2019 sera présentée pour information.

**EB.A/2018 (18-22 juin)**

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2018-2019 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2018-2019 sera présentée pour information.

**EB.2/2018 (19-23 novembre)**

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2019-2020 (A)*

En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2019-2020.

**EB.1/2019 (25 février-1<sup>er</sup> mars)**

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2019-2020 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2019-2020 était présentée pour information.

**EB.A/2019 (10-14 juin)**

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2019-2020 (I)*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2019-2020 est présentée pour information.

**EB.2/2019 (18-22 novembre)**

- *Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2020-2021 (A)*

En application de l'article III de son Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, pour approbation, de son programme de travail pour l'exercice biennal 2020-2021.

## QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

**EB.1/2018 (26 février-2 mars)**

- *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du CCI intéressant le travail du PAM:

- les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1<sup>er</sup> octobre 2017;
- la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

**EB.A/2018 (18-22 juin)**➤ *Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil*

Les organismes représentatifs du personnel prendront la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

➤ *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 (I)*

Le Directeur exécutif présentera au Conseil, pour information, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrira les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017. Il fera expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel.

➤ *Point sur l'achat de produits alimentaires (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis pour information, présentera: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

➤ *Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un rapport qui rendra compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2017. Ce rapport indiquera le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Il fournira aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

➤ *Rapport sur la sécurité (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présentera une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2017, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

**EB.1/2019 (25 février-1<sup>er</sup> mars)**➤ *Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (E)*

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du CCI intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1<sup>er</sup> octobre 2018;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année pour examen au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

**EB.A/2019 (10-14 juin)**➤ *Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil*

Les organismes représentatifs du personnel prendront la parole devant le Conseil pour évoquer des questions présentant un intérêt pour le PAM et son personnel.

➤ *Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 (I)*

Le Directeur exécutif présentera au Conseil, pour information, un rapport sur les pertes après livraison subies dans les pays bénéficiaires.

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits". Le rapport décrira les mesures prises par le PAM pour limiter au minimum les pertes après livraison entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018. Il fera expressément mention des pertes les plus importantes, tant en termes absolus qu'en coût net proportionnel.

➤ *Point sur l'achat de produits alimentaires (I)*

À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé que le Secrétariat lui rende compte plus régulièrement des activités ayant trait à l'achat de produits alimentaires, afin de donner suite au document intitulé "Achats de produits alimentaires dans les pays en développement" (WFP/EB.1/2006/5-C). Ce rapport, soumis pour information, présentera: i) les statistiques relatives aux achats de produits alimentaires; ii) un bilan actualisé des capacités en matière d'achat de produits alimentaires; et iii) une analyse des interactions entre achats locaux, régionaux et internationaux.

➤ *Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) (I)*

Le Conseil sera saisi, pour information, d'un document qui rendra compte des effectifs du PAM au 31 décembre 2018. Ce rapport indiquera le nombre de fonctionnaires internationaux (cadre organique et catégories supérieures) titulaires d'un engagement de durée indéfinie, d'un engagement de caractère continu ou d'un contrat de durée déterminée (un an ou plus), ainsi que d'administrateurs auxiliaires et de Volontaires des Nations Unies participant aux activités du PAM. Il fournira aussi des statistiques sur la répartition géographique du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures).

➤ *Rapport sur la sécurité (I)*

À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a demandé que les informations contenues dans le rapport du PAM sur la sécurité lui soient communiquées. Ce document présentera une analyse des principaux incidents ayant porté atteinte à la sécurité du personnel, des biens et des partenaires du PAM en 2018, ainsi que des données statistiques sur leur répartition géographique et les types de problèmes rencontrés.

## QUESTIONS DIVERSES

### EB.1/2018 (26 février–2 mars)

➤ *Désignation de cinq membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner trois membres du Comité d'audit (A)*

Le Conseil désignera cinq de ses membres devant siéger au jury qui procédera à la sélection des trois membres du Comité d'audit devant être nommés en 2018.

### EB.A/2018 (18-22 juin)

➤ *Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera soumis au Conseil pour information.

➤ *Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera présenté au Conseil pour information.

### EB.A/2019 (10-14 juin)

➤ *Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la visite conjointe sur le terrain des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera soumis au Conseil pour information.

➤ *Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (I)*

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM sera présenté au Conseil pour information.

**Projet de calendrier des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM et des autres réunions importantes, 2018-2019**

	2018		2019	
<b>JANVIER</b>				
<b>FÉVRIER</b>	FIDA/CG 30 ARC PAM	12-16 19-23 26/2-2/3	FIDA/CG 17 CGRFA PAM	11-15 18-22 25/02-01/03
<b>MARS</b>	35 LARC 106 CQCJ	5-8 12-14	108 CQCJ 172 CF 125 CP	11-13 18-22 18-22
<b>AVRIL</b>	34 APRC FIDA/CA 5 INARC 34 NERC	9-13 16-20 16-20 23-27	161 CL FIDA/CA	8-12 15-18
<b>MAI</b>	31 ERC 170 CF 123 CP	16-18 21-25 21-25		
<b>JUIN</b>	159 CL PAM	4-8 18-22	PAM 41 C	10-14 22-29
<b>JUILLET</b>	41 CODEX 33 COFI 24 COFO	2-6 (Rome) 9-13 16-20	162 CL 42 CODEX	1 8-12
<b>AOÛT</b>				
<b>SEPTEMBRE</b>	FIDA/CA 72 CCP	10-14 26-28	FIDA/CA	9-13
<b>OCTOBRE</b>	26 COAG JMA 45 CSA 107 CQCJ	1-5 16 (mardi) 15-20 22-24	46 CSA JMA 109 CQCJ	14-18 16 (mercredi) 21-23
<b>NOVEMBRE</b>	171 CF 124 CP PAM	12-16 12-16 19-23	173 CF 126 CP PAM	4-8 4-8 18-22
<b>DÉCEMBRE</b>	160 CL FIDA/CA	3-7 10-14	163 CL FIDA/CA	2-6 9-13

Pâques: 1 avril 2018  
Pâques orthodoxe: 8 avril 2018  
Ramadan: 16 mai – 14 juin 2018  
Eid Al-Fitr: 15 juin 2018  
Eid Al-Adha: 22 août 2018

Pâques: 21 avril 2019  
Pâques orthodoxe: 28 avril 2019  
Ramadan: 6 mai 2019 – 4 juin 2019  
Eid Al-Fitr: 5 juin 2019  
Eid Al-Adha: 12 août 2019

APRC Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique  
ARC Conférence régionale pour l'Afrique  
C Conférence  
CCP Comité des produits  
CF Comité financier  
CGRFA Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture  
CL Conseil  
COAG Comité de l'agriculture  
CODEX Commission du Codex Alimentarius  
COFI Comité des pêches

COFO  
CP  
CSA  
ERC  
FIDA/CA  
FIDA/CG  
INARC  
JMA  
LARC  
NERC  
PAM

Comité des forêts  
Comité du programme  
Comité de la sécurité alimentaire mondiale  
Conférence régionale pour l'Europe  
Conseil d'administration du FIDA  
Conseil des gouverneurs du FIDA  
Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord  
Journée mondiale de l'alimentation  
Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes  
Conférence régionale pour le Proche-Orient  
Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial